

---

Dans notre numéro du 16 janvier, nous avons protesté contre le traitement auquel a été soumis, à l'hôpital Lariboisière, le citoyen Philipon.

M. P. Poirier, l'interne des hôpitaux, visé dans notre article, proteste, à son tour, contre le rôle qui lui a été attribué. Les explications très nettes de M. P. Poirier nous démentent, qu'en ce qui le concerne, c'est-à-dire au point de vue médical, il a fait absolument et consciencieusement tout ce qu'il devait faire. Nous sommes heureux de le reconnaître.

M. Philipon, néanmoins, persiste dans sa plainte. Il a eu le tort de prendre pour un commencement de persécution personnelle ce qui n'était que l'application d'une mesure générale — mesure déplorable d'ailleurs — soit. Mais ce qui est certain, c'est que, depuis sa sortie de l'hôpital, il ne lui a pas été possible de se remettre au travail. Cela, nous sommes en mesure de l'affirmer. Il eût donc fallu, à notre avis, le garder jusqu'à la fin de sa convalescence et ne pas l'obliger à recourir pour vivre, en attendant sa rentrée à l'atelier, à un crédit qu'il eût parfaitement pu ne pas trouver.

E. V.

---